



Dessignons l'avenir ensemble

31^e CONGRÈS DE LA FTQ // PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2016



Rédaction

Lise Côté et Louise Miller

Soutien à la rédaction

Rima Chaaban, Stéphane Hudon et Colin L'Ériger

Secrétariat, relecture et mise en page

Yuriko Hattori

Page couverture

Upperkut

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 3838000

Télécopieur : 514 383-8004

Sans frais : 1 877 897-0057

www.ftq.qc.ca

Imprimé par le service de l'imprimerie de la FTQ 



INTRODUCTION

Les inégalités sociales sont une manifestation désolante des ratés de notre société actuelle. Au cours des dernières décennies, l'effet conjugué des politiques néolibérales, des mesures visant la flexibilisation du marché du travail et de l'emprise de la finance sur l'économie a notamment contribué à creuser les inégalités au Québec. En laissant libre cours aux mécanismes de marché, on permet aux 1 % les plus riches de la société de s'enrichir au détriment des 99 %.

L'inégalité se décline sous différentes facettes : par des revenus insuffisants, par des difficultés d'accès à un travail rémunérateur et valorisant, par des problèmes aigus de santé chez certaines personnes moins nanties, par un accès limité à un logement salubre, etc. Cette réalité se reflète même dans nos propres rangs; des travailleuses et des travailleurs ont un emploi stable bien rémunéré et d'autres occupent un emploi précaire et à faible salaire. Toutes ces inégalités ont des conséquences graves sur l'ensemble de la société!

Depuis toujours, les syndicats sont des acteurs incontournables dans la lutte contre les inégalités. Par la négociation, ils font augmenter les salaires et les conditions de travail de leurs membres, ce qui, à terme, a un effet d'entraînement sur tous les travailleurs et toutes les travailleuses. Par leurs revendications, ils militent pour la mise sur pied de politiques sociales et de services publics universels qui, à leur tour, contribuent à la réduction des inégalités. Malgré nos luttes syndicales, elles persistent et ont même augmenté, notamment avec les mesures d'austérité qui ont heurté de plein fouet les plus vulnérables de notre société.

Il est utopique de penser résoudre toutes les inégalités sociales d'un seul coup, mais en s'engageant sur plusieurs fronts à la fois, la FTQ et ses syndicats affiliés donneront à chaque Québécois et chaque Québécoise la chance de réaliser leur plein potentiel.

Q-1.

Vous avez assisté ce matin à une présentation sur les inégalités sociales au Québec. Comment réagissez-vous?

PARTIE 1

UNE INDISPENSABLE ACTION GOUVERNEMENTALE

1.1 Le rôle incontournable de l'État

La FTQ estime que des services publics et des programmes sociaux accessibles, de qualité et financés adéquatement par un impôt progressif sur le revenu constituent le meilleur rempart contre les inégalités sociales, puisqu'ils ont pour effet de redistribuer la richesse. Or, plusieurs mesures gouvernementales ont mis à mal ce filet de protection sociale.

► Une érosion constante de l'accessibilité aux services publics et aux programmes sociaux

Que ce soit pour la santé, l'éducation ou le soutien aux familles, l'accessibilité diminue de façon sournoise, soit parce que le service n'est plus disponible, soit parce que l'accès aux programmes est resserré, ou parce qu'on impose de nouveaux coûts.

C'est le cas des **services de garde**, que l'on souhaite universels, gratuits, de qualité et sans but lucratif. Le gouvernement s'acharne à affaiblir le réseau des centres de la petite enfance (CPE) en augmentant sensiblement les tarifs journaliers et en ouvrant encore plus grande la porte aux garderies privées.

L'**éducation**, qui est un outil de lutte contre les inégalités sociales, est également affectée. En effet, les coûts des fournitures scolaires et des activités au primaire et au secondaire, les frais afférents au niveau collégial et l'augmentation des frais de scolarité au niveau universitaire mettent à mal la gratuité et réduisent l'accessibilité.

Quant aux soins de **santé**, il est essentiel de maintenir un accès équitable au système public et universel, car on ne choisit pas d'être malade. Les dernières mesures d'austérité ont sérieusement effrité le panier de services qui

ne répond plus aux besoins de la population en plus d'être difficilement accessible.

Le constat est aussi assez sombre en matière de programmes de soutien du revenu. Le régime d'**assurance-emploi** a subi une dégringolade depuis les années 1990. Aujourd'hui, le régime est tellement érodé qu'au Québec moins de 40 % des personnes en chômage ont droit à des prestations, les femmes moins que les hommes. Au Québec, l'**aide financière de dernier recours**, soit l'aide sociale, a subi la même cure. Malgré la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement a continuellement serré la vis aux prestataires, s'attaquant ainsi aux plus démunis de notre société.

Quant aux revenus destinés à la **retraite**, les pressions financières et les politiques néolibérales expliquent pourquoi seuls des gains minimes ont été réalisés dans les régimes publics. Les régimes complémentaires de retraite, que nous négocions, ne sont pas à l'abri des aléas financiers. Enfin, une majorité de personnes n'ont pas accès à de tels régimes et doivent uniquement compter sur leur épargne personnelle, des montants souvent modestes.

La FTQ est intervenue sur tous les grands dossiers, tant sur le volet des services publics que sur celui du soutien du revenu. Et sans notre mobilisation constante, les reculs auraient été beaucoup plus importants.

► Des enjeux à approfondir

L'accès aux services de santé, reconnu comme un droit fondamental, englobe l'accès aux médicaments. Le **régime d'assurance médicaments** a une portée universelle, bien qu'il comporte une composante publique et une autre privée. Il offre une protection minimale assurant à tous et à toutes les mêmes garanties

de base et protégeant les personnes les plus vulnérables. Or, ce type de régime apparaît inéquitable, surtout dans le secteur privé où les personnes rémunérées au salaire minimum ou qui travaillent à temps partiel paient des primes démesurément élevées en fonction de leurs revenus. D'autres se privent de médicaments faute de moyens. De plus, la hausse faramineuse des coûts des médicaments menace la viabilité du régime public, mais aussi des régimes privés que nous retrouvons dans les milieux de travail syndiqués.

Enfin, le contexte politique pourrait obliger la FTQ à se prononcer prochainement sur une proposition gouvernementale de **revenu minimum garanti** qui, en principe, remplacerait l'ensemble des prestations sociales, par exemple de l'aide sociale aux divers crédits d'impôt, par une allocation universelle, versée inconditionnellement, et suffisante pour maintenir les gens hors de la pauvreté.

Q-2.

Que pensez-vous de ces propositions?

Q-3.

Comment voyez-vous aujourd'hui le rôle de la FTQ et des syndicats affiliés autour de ces grands enjeux sociaux?



C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ avec l'appui des conseils régionaux et des syndicats affiliés :

- 1. Revendique auprès du gouvernement du Québec des réinvestissements massifs en faveur des secteurs de la santé, de l'éducation et des programmes sociaux;*
- 2. Milite pour l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments et insiste auprès du gouvernement pour qu'il se dote des capacités institutionnelles pour contrôler les coûts des médicaments;*
- 3. Entame rapidement une réflexion sur la pertinence d'établir un revenu minimum garanti et d'en déterminer, le cas échéant, les caractéristiques sur la base de nos valeurs syndicales.*

1.2 Pour une fiscalité plus progressive

La fonction première de la fiscalité est de financer les services publics et les programmes sociaux qu'une société a collectivement choisis de se donner. En tant qu'outil de répartition de la richesse, la fiscalité joue un rôle fondamental dans la lutte contre les inégalités sociales. Malheureusement, les gens n'y voient qu'une dépense, un « fardeau » fiscal. Pourtant, chaque ménage québécois reçoit ou consomme en contrepartie l'équivalent de 27 785 \$ (en 2012) en services dispensés par les municipalités et par Québec. Ces services sont, par exemple, les prestations aux familles, les écoles et le soutien financier aux étudiants, les soins de santé, les routes, le transport collectif, l'assurance automobile, la collecte des ordures, le recyclage et le déneigement que nous devrions autrement payer de notre poche.

L'érosion de la progressivité de l'impôt sur le revenu, l'augmentation des tarifs et des taxes, les baisses d'impôt aux entreprises, de même que la montée de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal ont grugé la progressivité globale de la fiscalité. Une réforme en profondeur du régime fiscal québécois semble particulièrement indiquée pour lutter contre les inégalités sociales.

Certains considèrent que les revenus gouvernementaux devraient provenir davantage des taxes à la consommation et des tarifs que de l'impôt progressif sur le revenu. Or, l'augmentation de la tarification des services fait reposer directement sur les épaules des usagers et des usagères une part croissante du financement des services publics. Qui plus est, les personnes les moins riches dépensent une plus grande partie de leurs revenus pour ces services que les personnes mieux nanties.

Nous pensons que nos gouvernements doivent revoir la fiscalité en s'attaquant d'abord aux abus des plus riches notamment en menant une lutte sans merci contre les paradis fiscaux. L'impôt progressif sur le revenu des particuliers et une contribution fiscale plus substantielle des

entreprises doivent, à nouveau, être considérés comme une source légitime de revenus pour l'État afin de réduire les inégalités sociales.



C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ avec l'appui des conseils régionaux et des syndicats affiliés :

- 4. Exige que le gouvernement du Québec réexamine le régime fiscal de manière à ce qu'il redevienne un outil puissant de lutte contre les inégalités et qu'il génère suffisamment de recettes fiscales pour financer adéquatement les biens et services publics et les programmes sociaux;*
- 5. Réclame que les gouvernements deviennent des leaders en matière de lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale;*
- 6. Participe activement à la lutte contre les paradis fiscaux, notamment en poursuivant les travaux au sein du collectif Échec aux paradis fiscaux.*

Q-4.

Que pensez-vous de ces propositions?

Q-5.

Au-delà du mandat confié à la FTQ, ses conseils régionaux et ses syndicats affiliés, que pouvez-vous faire, autour de vous, pour changer la perception à l'égard de la fiscalité?

PARTIE 2

POUR DES EMPLOIS DE QUALITÉ

Depuis de nombreuses années, on observe une polarisation accrue du marché du travail s'exprimant de diverses façons : un écart grandissant entre les salaires en haut de l'échelle et les faibles salaires; entre les emplois stables bien rémunérés et les emplois précaires mal protégés; ou encore entre les bons emplois qualifiés et les « mauvais » emplois peu qualifiés. Dans la lutte contre les inégalités sociales sur le marché du travail, deux grands axes d'intervention doivent être privilégiés : la création d'emplois de qualité et le renforcement de la législation relative au travail.

2.1 L'emploi : facteur potentiel de réduction des inégalités

Au cours des dernières décennies, les gouvernements ont décidé d'appliquer des politiques néolibérales, à savoir mesures d'austérité budgétaire, privatisation d'actifs publics, déréglementation et libéralisation du commerce et des marchés financiers, lesquelles ont eu des conséquences majeures sur le marché du travail.

► Précarisation et flexibilité

Le nombre d'emplois atypiques, soit les emplois temporaires, à temps partiel, le cumul d'emplois ou le travail autonome, a bondi. Sans compter que la déréglementation du marché du travail, particulièrement la modification de l'article 45 du *Code du travail* visant à alléger l'encadrement de la sous-traitance, a accru la flexibilité et la précarisation du marché du travail, et a abaissé la qualité des emplois.

Un des rares gains dans cet univers plutôt morose a été l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale*, il y a vingt ans maintenant, à la suite de longues luttes syndicales. Cette loi a permis de réduire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes au sein d'une même entreprise. Bien que l'équité salariale ait été lar-

gement reconnue, plusieurs entreprises tardent toujours à l'appliquer dans leurs milieux de travail ou, encore, à en assurer le maintien.

► Stagnation des salaires

Les pressions liées à la mondialisation et à la concurrence des pays émergents, comme la Chine et l'Inde, ont sapé la capacité des travailleurs et des travailleuses à négocier de meilleurs salaires. Les menaces de délocalisations et de licenciements, de même que les coupes majeures dans le régime de l'assurance-emploi ont mis un frein à leur capacité d'obtenir un juste partage des gains de productivité.

Alors qu'en général l'emploi est considéré comme un moyen d'échapper à la pauvreté, l'augmentation du nombre de travailleuses et de travailleurs pauvres constitue une ombre au tableau...

Au lieu de laisser la création d'emplois aux aléas du libre marché, les gouvernements gagneraient à intervenir plus fermement en investissant dans les secteurs privé et public et en mettant sur pied une réelle politique industrielle durable. Les politiques en matière d'emploi doivent aussi accorder une place de choix à la lutte contre la discrimination de plusieurs groupes de personnes, comme les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les femmes, de même qu'aux mesures visant la déprécarisation de l'emploi.

2.2 Pour un mouvement syndical fort

En déréglementant le marché du travail, les gouvernements ont aussi déplacé le rapport de force du côté des entreprises, entraînant un déclin relatif des syndicats. Les exemples en la matière abondent : modification du régime des relations de travail dans le secteur municipal, multiples lois spéciales de retour au travail, restrictions au droit de grève, etc. Ces attaques l'empêchent de jouer pleinement son rôle.



C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ avec l'appui des conseils régionaux et des syndicats affiliés :

7. *Revendique, du gouvernement du Québec, une stratégie de développement économique cohérente et structurante dont l'objectif prioritaire sera la création d'emplois de qualité; qu'elle prenne appui sur des mesures plus interventionnistes, ayant une composante sectorielle forte (forêt, technologies vertes, transport collectif, etc.) pour aider tous les secteurs d'activités à relever leurs défis respectifs (ex. : modernisation, innovation, restructuration, etc.);*
8. *Demande aux gouvernements de mettre fin aux attaques visant le mouvement syndical et de s'assurer que les lois du travail accordent un meilleur équilibre des forces entre les employeurs, les travailleurs, les travailleuses et leurs syndicats et aplanissent les obstacles à la syndicalisation.*

Q-6.

Voyez-vous d'autres éléments à ajouter à cette analyse sur les inégalités relatives au marché du travail?

Q-7.

Est-ce que des inégalités sont présentes dans vos milieux de travail? Comment se manifestent-elles?

2.3 Une hausse du salaire minimum

Plusieurs études démontrent que l'augmentation du salaire minimum contribuerait à diminuer les inégalités de revenus de façon significative. De plus en plus de ménages ayant un emploi faiblement rémunéré n'arrivent pas à garder la tête hors de l'eau et ont recours aux banques alimentaires. La FTQ ne peut tolérer de vivre dans une société où le travail enferme les travailleurs et les travailleuses dans une spirale d'endettement et de pauvreté. Elle a donc agi en lançant une vaste campagne qui vise à faire la promotion d'une augmentation graduelle du salaire minimum jusqu'à 15 \$ afin de rehausser le pouvoir d'achat et la qualité de vie des moins fortunés. Par ailleurs, considérant que les femmes composent la majorité des travailleuses et travailleurs rémunérés au salaire minimum, une lutte pour la hausse du salaire minimum s'inscrit aussi dans une lutte pour l'égalité.

Les sorties publiques répétées de la centrale ont porté ses fruits : un débat large et public est en cours. Évidemment, les représentants patronaux se sont insurgés dès le départ. Pourtant, les dernières hausses de 50 ¢ de 2008 à 2010 du gouvernement libéral n'ont pas engendré les effets catastrophiques annoncés sur l'emploi. Au contraire, l'emploi et les heures travaillées ont continué à progresser, faisant la preuve que notre proposition de hausse du salaire minimum est réaliste. Un salaire minimum à 15 \$ l'heure, ce n'est pas une panacée. Toutefois, c'est un important pas vers l'avant pour réduire les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

2.4 Un meilleur accès à la Loi sur les décrets de convention collective

Une autre manière de lutter efficacement contre les inégalités générées par la précarité dans les milieux de travail serait d'élargir à d'autres secteurs la *Loi sur les décrets de convention collective*. Cette loi permet au gouvernement québécois d'étendre certaines dispositions d'une convention collective à l'ensemble des entreprises d'un même secteur et dans une

région donnée. L'extension d'une convention collective découlant de ce processus pourrait, par exemple, permettre à des milliers de travailleurs et de travailleuses actuellement non syndiqués d'avoir accès à des avantages sociaux qui ne leur seraient jamais accessibles autrement. Une telle loi recèle un énorme potentiel en matière de lutte contre les inégalités.

2.5 Une bonification de la Loi sur les normes du travail

La Loi sur les normes du travail pourrait être améliorée afin, par exemple, d'obliger les employeurs à rendre disponibles les avantages sociaux aux personnes salariées à statut précaire, d'appliquer le taux majoré pour les heures supplémentaires après chaque quart de travail de huit heures, d'augmenter le nombre de semaines de vacances payées et le nombre de congés pour maladie.

Pour lutter contre les inégalités et contrer la progression des clauses de disparité de traitement, dites clauses « orphelin », basées sur la date d'embauche dans les conventions collectives, la FTQ a milité pour des changements législatifs, lesquels sont entrés en vigueur en 2001. Ces dispositions de la Loi sur les normes du travail s'appliquent entre autres sur le salaire et les vacances, mais pas sur les régimes de retraite et les assurances collectives. Or, au cours des dernières années, on observe dans les conventions collectives une hausse inquiétante des clauses de disparité de traitement à cet égard.

De fait, dans les milieux de travail où il y a un régime de retraite à prestations déterminées, les employeurs, pour des raisons idéologiques et financières, proposent souvent l'instauration d'un régime de retraite à cotisations déterminées pour les nouvelles embauches. Ce qui oblige les syndicats à se battre bec et ongles pour protéger leur régime à prestations déterminées.

Ces clauses créent des inégalités au sein des milieux de travail et minent la solidarité entre les travailleurs et les travailleuses.

C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ avec l'appui des conseils régionaux et des syndicats affiliés :

9. *Poursuive les campagnes pour l'obtention d'un revenu décent et collaborent sur le terrain avec les autres organisations sur ce sujet;*
10. *Facilite l'accès à la Loi sur les décrets de convention collective afin que davantage de travailleurs et de travailleuses, particulièrement dans les milieux de travail précaires et des petits établissements (ex. : résidences pour personnes âgées, dépanneurs, etc.), puissent bénéficier de meilleures conditions de travail;*
11. *Revendique une bonification de la Loi sur les normes du travail afin de prendre en compte les nouvelles réalités du marché du travail et de lutter contre la précarisation de l'emploi, par exemple par des dispositions précises pour mieux encadrer les statuts d'emploi;*
12. *Réclame auprès du gouvernement du Québec des amendements législatifs pour interdire toute clause de disparité de traitement pour les assurances collectives et les régimes de retraite dans les conventions collectives.*

Q-8.
Que pensez-vous de ces propositions?

Q-9.
Concrètement, quel rôle pouvez-vous jouer pour réduire les inégalités présentes dans vos milieux de travail?



PARTIE 3

POUR DÉVELOPPER NOTRE RAPPORT DE FORCE : ÉDUCATION SYNDICALE ET ACTION POLITIQUE

La lutte contre les inégalités sociales fait partie de nos gènes. Elle est à la fondation même du mouvement syndical, lequel s'est développé d'une part pour obtenir un partage équitable des gains de productivité découlant de notre travail et, d'autre part, pour contrer un système économique qui génère beaucoup d'inégalités sociales.

Des actions concrètes s'attaquant aux inégalités ont été énoncées précédemment. Des résolutions déposées par les syndicats locaux à ce 31^e Congrès viseront à en corriger certaines. Le champ d'action et d'intervention syndical est vaste, car nous visons à transformer en profondeur nos milieux de travail et de vie ainsi que la société québécoise.

Depuis le dernier congrès, l'action politique a été au cœur de nos pratiques syndicales. Pour contrer le discours de la droite, des outils d'information et de sensibilisation ont été développés notamment pour contrer les préjugés qui affectent non seulement le milieu syndical, mais aussi les groupes les plus démunis de la société. Il est aujourd'hui essentiel que les militants et les militantes se sentent directement concernés par les grands enjeux sociaux et politiques, qu'ils adhèrent aux valeurs du mouvement syndical et, mieux encore, les fassent connaître.

Alors que plusieurs porte-paroles politiques et médiatiques tentent de réduire la portée de nos revendications à des caprices de travailleurs et de travailleuses privilégiés, nous devons nous atteler à la tâche pour mettre en évidence que nos actions et nos revendications bénéficient à tous et à toutes.

Une action politique durable implique que nous soyons capables d'analyser diverses réalités et de proposer des solutions. L'éducation poli-

tique est donc essentielle et elle doit viser, d'abord et avant tout, à développer la capacité d'analyse pour effectuer des choix réfléchis. Le projet de société de la FTQ peut nous aider dans notre action. Ce projet est la somme de toutes les grandes positions de la centrale qui se sont traduites, au fil des ans, en déclarations de politique ou en résolutions adoptées dans les congrès. Bien sûr, nos préoccupations premières concernent le monde du travail, mais elles sont loin de se limiter à ce champ d'action.

On tient trop souvent pour acquis que la majorité des membres connaissent ce projet de société. Or, ce n'est pas forcément le cas, particulièrement pour les nouveaux membres syndiqués. Pour atteindre nos objectifs, notre projet de société doit être bien connu, compris et davantage mis en évidence.



C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ, les conseils régionaux, les syndicats affiliés ainsi que les syndicats locaux :

Déclarent, d'entrée de jeu, que l'action politique est une fonction essentielle de l'action syndicale afin que tous les militants et militantes deviennent des agents de changement dans la société québécoise;

Assurent la circulation de l'information

13. En actualisant le projet de société de la centrale afin d'y inclure les nouveaux enjeux sur lesquels nous avons avancé durant les dernières années;

14. En le diffusant largement dans nos rangs par différents moyens (écrit, audiovisuel, médias sociaux, etc.);

15. En prenant tous les moyens pour faire connaître les outils dont nous disposons qui peuvent servir à l'action et à l'éducation politique;

Offrent de la formation syndicale portant sur l'éducation politique

16. En développant des outils et des approches pédagogiques pour aborder les contenus politiques dans les formations syndicales;

17. En formant les formateurs et les formatrices sur l'animation des débats politiques;

Construisent des solidarités

18. En amorçant des campagnes ou des mouvements autour de grands dossiers qui ont pour objectif de réduire les inégalités sur le marché du travail;

19. En participant aux grandes luttes initiées par les mouvements sociaux et qui visent à réduire les inégalités sociales;

20. En informant et en mobilisant les membres sur ces enjeux et sur les actions qui les accompagnent.



Q-10.

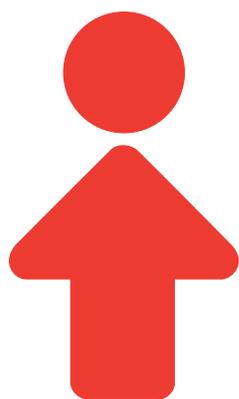
Que pensez-vous de ces propositions?

Q-11.

Que connaissez-vous du projet de société de la FTQ [page 10 du Plan d'action syndical contre les inégalités sociales]?

Q-12.

Comment voyez-vous votre rôle dans ce travail de sensibilisation et d'action politique?



FTQ

Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

ftq.qc.ca

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone • 514 383-8000
Sans frais • 1 877 897-0057
Télécopieur • 514 383-8004